

► **Enfance.** Arpège 49 a plaidé contre l'appel à projets au tribunal administratif

Courrier de l'Ouest
12 juillet 2017



Me Bézie défend les intérêts d'Arpège 49, présidée par Yves Spiesser.

La suspension des résultats de l'appel à projets « protection de l'enfance » du Conseil départemental a été plaidée hier.

Hier, l'audience du Tribunal administratif de Nantes entendait la plaidoirie de Me Bézie, avocat de l'association Arpège 49. Cette association angevine souhaite que les décisions prises par le Conseil départemental à la suite de l'appel à projets sur la protection de l'enfance soient annulées. Le conseil de la structure angevine a plaidé sur la forme et sur le fond, demandant, entre autres, si l'appel à projets était la procédure à prendre dans le cadre de cette refonte totale des acteurs de la protection de l'enfance et ce, face au Code des familles. L'audience a duré deux heures. « Le président a été très intéressé et a posé de nombreuses questions sur le fond », souligne l'avocat du cabinet Antharius.

Réponse avant mardi

La décision est mise en délibéré pour un délai court. La réponse est attendue avant mardi prochain. Si le juge donne raison à l'association, tout le plan de réaménagement de la garde des enfants placés dans le département voulu par Christian Gillet tombe à l'eau.

Toutes les décisions prises sont gelées et l'on revient au schéma tel qu'il était avant avril dernier.

Face au nombre de salariés venus à Nantes soutenir cette action, l'audience s'est tenue dans la grande salle. « À écouter les plaidoiries, le sentiment partagé est qu'il n'y a pas photo », souligne Julien, l'un de ces salariés, à la sortie du tribunal. L'avocat d'Arpège fonde toute sa démonstration sur le droit. En face, le défenseur du Conseil départemental avait, d'après nous, peu d'éléments à opposer ».

Une confiance à laquelle ces salariés déjà échaudés savent mettre des nuances.

Manif le 21 septembre

Ce soir, l'intersyndicale tiendra une réunion à la Bourse du travail d'Angers. Il ne semble pas que d'autres actions se mettent en place durant ces deux mois d'été, période où ces professionnels sont souvent dans des activités différentes avec les enfants. En revanche, l'annonce de grève nationale pour le 21 septembre, décision prise à Paris au soir des Assises nationales de la protection de l'enfance, est bien en préparation dans notre département.

Bruno JEOFFROY